

INFORMATION – Bulletin mensuel de septembre 2026

Note de **MilkBE** à l'attention des producteurs : Attention lors de l'utilisation des produits de nettoyage et de désinfection contenant du chlore

1. Contexte

Les chlorates peuvent être présents dans le lait en tant que résidu d'agents de nettoyage et de désinfection chlorés utilisés pour l'installation de traite et du tank à lait. La norme européenne relative à la teneur en chlorates du lait cru est fixée à 0.100 mg/kg.

2. Programme de monitoring sectoriel

Depuis 2016, la présence de chlorates dans le lait cru est surveillée dans le cadre du programme de monitoring sectoriel. Cela consiste en un monitoring par sondage au niveau des camions-citernes. Pour les camions-citernes dans lesquels des chlorates sont détectés à partir d'une teneur de 0.020 mg/kg, les échantillons de ferme sous-jacents sont retracés et analysés. Afin de déterminer efficacement si un résultat positif est dû à un incident isolé ou s'il s'agit d'une erreur systématique, on analyse à la fois l'échantillon de ferme initial et un échantillon de ferme prélevé lors de la collecte suivante.

Les producteurs chez lesquels des chlorates sont détectés, font l'objet d'un programme de suivi. Ceci implique qu'une visite d'exploitation, payable par le fournisseur de lait concerné, est réalisée par les techniciens du CdL afin de déceler la cause de la teneur élevée en chlorates et de définir des mesures correctrices appropriées. L'effet des mesures correctives est vérifié par 2 analyses de suivi. Si la nouvelle norme européenne de 0,100 mg/kg est dépassée, une suspension de collecte est imposée. Dans ce cas, les coûts des analyses de suivi sont à la charge du producteur. La collecte peut être reprise dès qu'il y a une analyse de suivi sans détection de chlorates (<0.020 mg/kg). Vous pouvez contacter votre acheteur pour obtenir la procédure complète.

En 2025, 80 échantillons de camion-citerne ont été analysés. Sur la base de ces résultats et des analyses de suivi réalisées au niveau des fermes, 6 fournisseurs ont fait l'objet d'un suivi. 2 fournisseurs ont été interdits de livraison en raison d'un dépassement de la norme européenne. Cette interdiction de livraison a été levée après la mise en œuvre de mesures correctives, qui ont permis d'éliminer la présence de chlorates.

3. Comment éviter les chlorates dans le lait?

Les visites d'exploitations montrent que ce sont souvent les mêmes problèmes qui sont à l'origine des détections de chlorates dans le lait cru. Evitez donc la présence des chlorates dans votre lait en prêtant une attention particulière aux points suivants:

- Les chlorates se retrouvent principalement dans le lait cru en raison de l'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection contenant du chlore. Il

est donc préférable d'éviter ces produits et d'opter pour des alternatives sans chlore.

- Si vous préférez tout de même utiliser des produits nettoyants chlorés, veuillez à respecter les points suivants :
 - Utilisez toujours les doses de produits de nettoyage contenant du chlore prescrites par le fabricant et suivez attentivement les procédures prescrites
 - Veillez à rincer abondamment avec suffisamment d'eau potable pure immédiatement après chaque nettoyage. Ajustez le rinçage à la concentration de produits contenant du chlorates utilisée
 - Veillez à un bon drainage des eaux résiduelles (contrôle d'infrastructure: ex. pente des lactoducs, vannes de drainage automatiques...)
 - Un dispositif anti-retour empêche l'eau de nettoyage de s'écouler dans le tank à lait
- Pratiques de traite: évitez l'utilisation d'agents chlorés pendant la traite

Pour obtenir des informations et des conseils supplémentaires, vous pouvez contacter votre acheteur.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :  [Facebook](#)  [LinkedIn](#)
